

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE VOLLEY BALL

REGLEMENT

PREMIERE PARTIE

LE REGLEMENT F.F.V.B. EST APPLIQUE.

Règle spécifique : Si un joueur touche le filet ou s'il y a une pénétration, il sera compté une faute et le point sera perdu.

- Les quatre premiers sets se font en 25 points, tous les points comptent (Tie-break),
- Le 5^{ème} set se fait en 15 points (avec deux points d'écart obligatoire),
- La hauteur du filet sera de 2m43, sauf si les deux responsables se mettent d'accord sur une autre hauteur.
- Le match (y compris l'échauffement) doit commencer 6 joueurs contre 6 joueurs. Si un joueur se blesse, le match démarre ou continue normalement.
- Une équipe qui arrive au coup d'envoi à 5 joueurs peut jouer le match.
- Chaque élément féminin présent sur le terrain enlève 2 points à l'équipe adverse. (moins 4 points maximum). Y compris lors du Tie-break.
- Si un élément féminin se blesse : pas de remplacement par un élément masculin ais le match se poursuit à 5.

PRESENCE D'UN ELEMENT FEMININ MINIMUM SUR LE TERRAIN.

MATCH PERDU SANS FEMININE SUR LE TERRAIN.

UN MEME JOUEUR PEUT JOUER DANS PLUSIEURS EQUIPES (celles de son club).

EN CAS DE REELLE NECESSITE ET PAS PLUS DE 2 JOUEURS.

LE RESPONSABLE DE CHAQUE EQUIPE S'ENGAGE A CE QUE LES JOUEURS SOIENT TOUS LICENCIES POUR LA SAISON.

Une liste des joueurs sera donnée à chaque responsable d'équipe qui aura la responsabilité de vérifier les licences des joueurs. Si un joueur sur le terrain n'a pas sa licence une sanction pourrait être donnée au Responsable d'équipe. S'il y a récidive une sanction sera donnée à l'équipe entière.

En cas d'incivilité, de non respect du règlement VB ou de la Charte Sportive un courrier nous sera envoyé et lors de la réunion de Commission une décision sera prise en conséquence.

Chaque joueur doit pouvoir présenter sa licence à chaque début de match.
Chaque responsable d'équipe doit pouvoir présenter ses licences à l'autre équipe.

Les réclamations seront étudiées par la commission de volley qui pourra annuler le résultat du match et déclarer gagnante l'équipe ayant formulée la réclamation.

REPORT DE MATCH

Tout report de match devra être sollicité 48h à l'avance (dans la mesure du possible).

L'ARBITRAGE

Les décisions de l'arbitre doivent être respectées.
Dans la mesure du possible, alternance de l'arbitrage à chaque set.

HORAIRES

Veillez dans la mesure du possible respecter les horaires de début de match afin de permettre le bon fonctionnement du Championnat.

Les matchs débuteront ½ heure maximum après l'heure de rendez-vous.

CAS PARTICULIER

En cas de fermeture du gymnase, dépassement d'horaire ou lumière qui s'éteint, avant la fin d'un match, le score retenu sera celui au moment de la coupure.

DEUXIEME PARTIE

LICENCES

Les licences ne seront délivrées par l'UFOLEP qu'après réception de la demande accompagnée d'un CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE et de la cotisation correspondante.

Chaque association devra être ré affiliée au plus tard au début du championnat UFOLEP (et ses joueurs licenciés)

La licence sera exigée.

Un joueur ne pourra pas jouer sans licence à partir du premier match.

L'UFOLEP VAUCLUSE fera des contrôles tout au long de l'année pour être sur que les personnes sur le terrain soient licenciés.

RESULTATS

Les résultats des matchs sont à communiquer, le plus rapidement possible, par **les deux équipes** à :

Olivier SERRIES par mail olivier.serries@laposte.net ou par sms au 06.35.90.37.89